

LANDEVIEILLE le 16 mars 2026



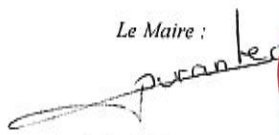
CONVOCATION du CONSEIL MUNICIPAL
(Article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Madame, Monsieur,

En application de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités, j'ai l'honneur de vous inviter à une réunion du Conseil Municipal prévue en Mairie le :

Vendredi 20 mars 2026 à 19 heures 00

Je compte sur votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire : 
Isabelle DURANTEAU



ORDRE DU JOUR :

- 1 – Election du Maire**
- 2 – Fixation du nombre de postes d'adjoints**
- 3 – Elections des adjoints**
- 4 – Lecture de la charte de l'élu local**